

Instructeur des ADS (f/h)

Offre n° O091260521000089

Publiée le 21/05/2026

Synthèse de l'offre

Employeur

Mairie de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS



Ville labellisée Cité Educative
Ville labellisée 4 fleurs
Ville de Coeur d'Essonne Agglomération
36.140 habitants au sud de Paris

Lieu de travail	📍 Rue Marc Sangnier, Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne (91))
Poste à pourvoir le	Dès que possible
Type d'emploi	Emploi permanent - vacance d'emploi
Motif de vacance du poste	Poste vacant suite à une cessation de fonction de l'agent précédemment sur le poste

Détails de l'offre

Famille de métiers	Urbanisme, aménagement et action foncière > Droit des sols et information géographique	Grade(s) recherché(s)	Rédacteur Adjoint adm. principal de 1ère classe Adjoint adm. principal de 2ème classe Adjoint administratif
--------------------	--	-----------------------	--

Métier(s) → [Instructeur ou instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme](#)

Ouvert aux contractuels Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))
Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail	Temps complet	Télétravail	Oui
Management	Non	Expérience souhaitée	Confirmé

Descriptif de l'emploi

Placé(e) sous l'autorité de la Directrice du service Urbanisme, Habitat et Aménagement Durable, instruction des autorisations d'occuper les sols, des demandes liées au code de l'environnement et demandes liées au code de la construction et de l'habitation.

Missions / conditions d'exercice

- Instruction complète et rédaction des actes d'autorisation ou de refus de permis de construire, déclarations préalables et permis de démolir y compris la conformité
- Instruction des autorisations de travaux au titre du Code de la Construction et de l'Habitation
- Instructions des dossiers Code de l'Environnement (Enseignes, publicités)
- Gestion des conflits de voisinage

- Contentieux de l'urbanisme et gestion des recours en collaboration avec la Directrice de pôle
- Aide auprès des concepteurs de projet pour trouver des solutions permettant le respect des règles du PLU et du souhait du demandeur

Activités occasionnelles : Polyvalence à assurer au sein du service

Temps de travail hebdomadaire : 37h30 sur 4,5 jours (27 jours de CA et 15 jours de RTT) - Rémunération statutaire, régime indemnitaire, Prime de fin d'année et majoration annuelle du CIA en juin si présence au 1er janvier de l'année en cours et soumis à l'entretien professionnel - CNAS - Couverture santé par Harmonie et Garantie maintien de salaire par MNT VYV

Télétravail possible 2 jours par semaine au maximum au bout de 6 mois de présence sur le poste et selon les besoins de service

Profils recherchés

Permis B obligatoire ; Expérience sur un poste similaire

Savoir : Connaissance réglementaire de l'instruction des permis de construire indispensable

Savoir être : Sens du service public et devoir de réserve ; Rigueur ; Autonomie ; Sens de l'organisation ; Pédagogue et stoïque face à l'agressivité du public

Savoir faire : Utiliser l'outil informatique ; Respecter les délais d'instruction

Contact et modalités de candidature

Contact	0169468000
Informations complémentaires	Envoyer CV et lettre de motivation Monsieur le Maire Place Roger Perriaud 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS adresse mail : recrutement@sgdb91.com
Adresse de l'employeur	Mairie de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS >Place Roger Perriaud 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

✓ **Travailleurs handicapés**

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.